

L'essor d'une foresterie responsable



Production de plants forestier à la pépinière de Harrington
© Nicolas Aubry

CHANGER DE REGARD SUR LA FORÊT

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, la forêt est exploitée comme une ressource inépuisable, sans réelle préoccupation pour son avenir. Peu à peu, un changement de regard s'impose : la forêt est un écosystème vivant, qui exige temps, équilibre et régénération. Cette prise de conscience fait émerger une foresterie durable, soucieuse de préserver les sols, la biodiversité et les usages humains. Dans les Laurentides, cette gestion est désormais concertée, impliquant municipalités, MRC, organismes locaux et communautés autochtones.

PROFESSIONNALISER LA GESTION FORESTIÈRE

Dès le début du XX^e siècle, on reconnaît que gérer durablement une forêt exige des compétences spécialisées. L'École de foresterie de l'Université Laval est fondée en 1910, ouvrant la voie à de nombreuses formations. Dans les Laurentides, le CFP de Mont-Laurier forme chaque année des techniciens forestiers aptes à inventorier, reboiser, prévenir les incendies et planifier les interventions. Former une relève qualifiée, c'est assurer des décisions éclairées pour les générations futures.

DES USINES À L'ÈRE TECHNOLOGIQUE

Depuis les années 1950, les scieries ont laissé place à des usines modernes, robotisées et optimisées par des technologies de pointe. Chaque bille de bois est analysée avec précision pour en maximiser l'usage : bois d'œuvre, copeaux, bioénergie, panneaux. Les célèbres « pitounes » — tronçons de quatre pieds utilisés en papeterie — illustrent cette industrie en pleine transformation. Le mot « pitoune » viendrait de pitwood, bois destiné aux mines, adapté au langage populaire québécois. Aujourd'hui, l'industrie forestière conjugue innovation, performance et respect de l'environnement.



Une usine de sciage dans les Laurentides
© Nicolas Aubry



Des planteurs en pleine opération de reboisement
© Nicolas Aubry

ENCADRER L'ACCÈS À LA FORÊT PUBLIQUE

À partir des années 1980, le Québec met en place des outils pour mieux encadrer l'exploitation de la forêt publique. Les Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), puis les Garanties d'approvisionnement forestier (GAF), lient les entreprises à des conditions de transformation locale, de création d'emplois et de respect des principes du développement durable. Ce modèle repose sur une idée forte : le bois est un bien collectif, et son utilisation doit profiter à l'ensemble de la société.



Vue aérienne de la forêt laurentienne, région de Kiamika.
© Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides